

FORMATION A LA MISE EN ŒUVRE DU PPMS (PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETÉ)



N° d'organisme de formation : 11 91 004 47 91

PUBLIC CONCERNÉ :

- ♦ Référent(s) Plan Particulier de Mise en Sûreté.

PRÉ-REQUIS :

- ♦ Aucun

OBJECTIFS :

- ♦ Être capable de rédiger et de mettre en œuvre un plan particulier de mise en sûreté
- ♦ Être capable d'animer un exercice de mise en sûreté

DURÉE DE LA FORMATION :

- ♦ 1 journée, soit 08h00 environ

CONTENUE DE LA FORMATION :

- ♦ Notion de risques majeurs et présentation des enjeux liés au PPMS
- ♦ Les références réglementaires liées au PPMS
- ♦ Méthodologie pour la rédaction et la mise en œuvre d'un PPMS
- ♦ Proposition d'une trame type de PPMS
- ♦ Visite commentée d'un site du client :
 - Etat des lieux de la sécurisation du site
 - Définition d'une cellule de crise
 - Choix du mode d'alarme pour la mise en sûreté
 - Choix de la ou des zones de confinement
- ♦ Rédaction d'un PPMS lié au site visité
- ♦ L'animation d'un exercice de mise en sûreté
- ♦ Assistance téléphonique et par mail post formation

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- ♦ Exposé interactif
- ♦ Taux pratique et mise en situation des participants

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

- ♦ Supports pédagogiques numériques exclusifs réalisés par CPI (*via vidéoprojecteur*),
- ♦ Documents réglementaires

INFORMATIONS UTILES :

- ♦ Les conseillers techniques – formateurs interviennent avec leur propre matériel informatique (ordinateur, vidéoprojecteur...).
- Pour le bon déroulement de la formation, il sera nécessaire de leur mettre à disposition une salle de réunion adaptée à la nature et au type de formation. Celle-ci devra être équipée d'un mur blanc, d'un écran blanc ou d'un téléviseur avec connectique(s) HDMI afin que les supports visuels et audio-visuels puissent y être projetés ou diffusés.
- Le nombre de places assises disponibles doit être adapté au nombre de participants inscrits.

UN SAVOIR FAIRE RECONNU ET DES FORMATIONS SUR MESURE :

- ♦ Nos formations sont conformes aux réglementations en vigueur ;
- ♦ Nos formations répondent aux recommandations des sociétés d'assurance ;
- ♦ Nos offres sont le résultat de nombreux échanges avec nos clients depuis plus de 60 ans ;
- ♦ Nos formations sont personnalisées selon vos besoins et vos priorités.

Pensez à nous consulter pour :

1/ vos formations à la sécurité incendie :

- ♦ Manipulation des extincteurs ;
- ♦ Équipier de Première Intervention (EPI) et Équipier de Seconde Intervention (ESI) ;
- ♦ Formation en unité mobile ;
- ♦ Formation en réalité augmentée ;
- ♦ Formation à l'évacuation / à la mise en sécurité (transfert horizontal) ;
- ♦ Exercices d'évacuation / de mise en sécurité ;
- ♦ Etc.

2/ vos formations de secourisme :

- ♦ Initiation à l'utilisation du défibrillateur ;
- ♦ Formation initiale de Sauveteurs Secouristes du Travail (SST) ;
- ♦ MAC (Maintient et Actualisation des Compétences) du SST (Sauveteur Secouriste du Travail).

3/ santé au travail :

- ♦ Formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) IBC (Industrie Bâtiment Commerce) ;
- ♦ Formation Gestes et Postures.

4/ vos formations à l'habilitation électrique tous niveaux ;

5/ une aide à la rédaction ou la rédaction complète de votre PPMS ainsi que son suivi (formation(s), exercice(s)) ;

6/ un audit de sécurité incendie ;

7/ une aide à la rédaction ou la rédaction complète de votre document unique ;

8/ la réalisation de vos plans et/ou consignes de sécurité incendie ;